Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

BERPIZTU - PLAN DE RELANCE DU SECTEUR CULTUREL PROFESSIONNEL

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

DISPOSITIF 3

Musique – Soutien aux musiciens professionnels

Aide à la programmation

RAPPEL DU DISPOSITIF

OBJET DE L'AIDE :

- Soutenir la programmation des musiciens professionnels du territoire de la Communauté Pays Basque

MODALITE DE L'AIDE :

- Subvention correspondant à 50% du cachet artistique
- Dispositif plafonné à 3 cachets / an ou 4000€ / an
- Les représentations ouvrant droit à l'aide sont programmées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023
- Les représentations en lien avec la fête de la musique ne sont pas éligibles à cette aide

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Personne morale, représentant le ou les musicien.ne.s professionnel.le.s, ayant son siège social sur le territoire de la Communauté Pays Basque
- Être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant

RECOMMANDATIONS

- Tous les champs du formulaire sont **obligatoires**
- Un dossier incomplet ne sera pas étudié
- Le dossier ainsi que les pièces demandées sont à transmettre par e-mail au format .pdf (cf. pièces à fournir avant et après la demande en fin de formulaire)
- Il est recommandé d'adresser un seul e-mail par candidature avec l'ensemble des pièces jointes ou d'utiliser un service numérique intermédiaire si le poids total dépasse 10Mo
- Le dossier complet est à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse suivante : culture@communaute-paysbasque.fr
- L'objet de l'e-mail devra préciser obligatoirement : **BERPIZTU 3 : Nom de groupe/artiste**
- Renseignements auprès de Hélène Bourguignon : h.bourguignon@communaute-paysbasque.fr – 07 61 72 86 62

1 – NOM DU GROUPE / ARTISTE :	
2 – LIEU DE RESIDENCE :	
3 – NOM DE LA PERSONNE MORALE REPRÉSENTANT L'ARTISTE :	
4 – ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :	
5 – STATUT JURIDIQUE :	
6 – SITE WEB :	
7 – REPRÉSENTANT LÉGAL :	
FONCTION :	
TÉLÉPHONE :	E-MAIL :
8 – PERSONNE RÉFÉRENTE POUR CE DOSSIER :	
FONCTION :	
TÉLÉPHONE :	E-MAIL :
9 – PRÉSENTATION DU GROUPE / ARTISTE PROFESSIONNEL.LE.S (10 LIGNES MAX) :	
10 – MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE :	
11 – AVEZ-VOUS FORMULÉ UNE DEMANDE D'AIDE À UNE AUTRE INSTITUTION ? SI OUI, PRECISER LE NOM DE L'INSTITUTION ET LE MONTANT DE L'AIDE SOLLICITÉE :	
12 – SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR TOUT OU PARTIE DE L'AIDE EN EUSKO ?	

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER :

Seuls les dossiers complets sont analysés

- Le présent formulaire dûment complété et signé (3 pages)
- Le devis, signé par les parties concernées (personne morale représentant le ou les musiciens d'une part, structure de programmation d'autre part), relatif à la vente d'un concert, faisant apparaître la part prise en charge par la Communauté Pays Basque, dans la limite des modalités précisées en amont
- La licence d'entrepreneur de spectacles
- Un Relevé d'Identité Bancaire de la personne morale
- Pour un paiement entièrement ou partiellement en eusko : retourner le mandat d'encaissement à télécharger sur la page web du plan de relance Berpiztu

PIÈCE À FOURNIR UNE FOIS LE PROJET RÉALISÉ :

- Le contrat de cession signé par les parties concernées (personne morale représentant le ou les musiciens d'une part, structure de programmation d'autre part)

APRÈS VALIDATION DE LA DEMANDE :

- Je m'engage à mentionner sur les supports de communication de la compagnie « Soutenue par la Communauté d'Agglomération Pays Basque » et à apposer le logo de la Communauté Pays Basque qui me sera communiqué
- Je m'engage à présenter le contrat de cession dans les quinze jours suivant la dernière séance programmée, afin de recevoir la totalité de l'aide de la Communauté Pays Basque.